

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE  
PAVÉE SUR 3,4 KMS PARTIE DU RANG 6 EST (TECQ 2019-2023)**

Personnes présentes : Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux, Messieurs François Beudet et Yves Pagé.

Les soumissions ont été ouvertes le 31 mars 2021 à 11h31.

<b><u>SOUMISSIONNAIRES</u></b>	<b><u>PRIX (aves taxes)</u></b>
<b>Pavage Maska</b>	<b>1 677 478,95\$</b>
<b>Eurovia</b>	<b>1 676 483,91\$</b>
<b>Sintra</b>	<b>1 709 678,25\$</b>
<b>Germain Lapalme et fils</b>	<b>1 694 787,43\$</b>

---

Sylvie Champagne, directrice générale

---

Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Mardi, le 06 avril 2021 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue à huis clos. La réunion débute à 19h17 par visioconférence.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Laroche  
Claude Paulin  
Adam Rousseau  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne  
ainsi que la directrice des services municipaux et  
secrétaire-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* Chaque élu s'identifie.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM,  
DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

\*\*\*

La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Alexandre Roy.

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- \*\*\* Réflexion par Monsieur le conseiller Alexandre Roy;
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 01 et 30 mars 2021 avec modification à la résolution 058.03.2021;
  - Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 01 et 30 mars 2021;
- 5.0 MRC :
  - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 17 mars 2021;
- 6.0 Correspondance:
  - 6.1 Projet parc-école de l'école secondaire du Tournesol;
  - 6.2 Hypersensibilité environnementale;
  - 6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 22 février au 26 mars 2021;
- 7.0 Administration générale :
  - 7.1 Formation « La grande webdiffusion gestion municipale »;
  - Info 7.2 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2020;
  - 7.3 Affectation à la réserve financière – réseau d'égout;
  - Info 7.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2021;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
  - 9.1 Rapport annuel 2020 en matière de sécurité incendie;
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales;
  - 10.2 Appel d'offres sur invitation - remplacement d'un égout pluvial;
  - 10.3 Soumissions : réhabilitation de la chaussée pavée du 6<sup>e</sup> rang;
  - 10.4 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'une égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
  - 10.5 Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'une égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
  - 10.6 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 256 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet;
  - 10.7 Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 256 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet;
  - 10.8 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 336 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue St-Pierre;
  - 10.9 Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 336 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue St-Pierre;
  - 10.10 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et accélération;
  - 10.11 Programme d'amélioration du réseau routier local 2021;
  - 10.12 Entente intermunicipale pour l'entretien du rang 7;

- 10.13 Balayage des rues;
- 10.14 Rechargement de gravier;
- 10.15 Abat poussière;
- 10.16 Débroussaillage et fauchage;
- 10.17 Tonte des pelouses;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
  - 12.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2021-269 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'augmenter le nombre maximal d'étages permis des bâtiments principaux de 2 à 3 dans les zones C-4 et R-11 et d'agrandir la zone R-11 à même une partie de la zone R-12;
  - 12.2 Utilisation résidentielle d'une roulotte sur roues;
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Concert Orford sur la Route;
  - 13.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

**082-04.2021 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**QUE** le point 7.2 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2020 soit traité après le point 3.0 Adoption de l'ordre du jour :

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Madame Catherine Arbour de Raymond, Chabot, Grant, Thornton explique les résultats de la vérification comptable pour l'année 2020.

\*\*\* **7.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

La directrice générale dépose le rapport financier au 31 décembre 2020 résumant un excédent de 568 835,00\$.

**083-04.2021 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

**ADOPTION : 6 POUR**

**084-04.2021 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 01 ET 30 MARS 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 01 et 30 mars 2021 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 01 et 30 mars 2021 soient adoptés avec la modification suivante :

Résolution # 058-03.2021 : « adopté à l'unanimité des élus » .

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES 01 ET 30 MARS 2021**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

**\*\*\* 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 17 MARS 2021 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier résume les dossiers suivants :

- Polystyrène
- Écocentre – ouverture saison hivernale
- Révision du schéma d'aménagement
- Étude des boues de fosse septique

**085-04.2021 6.1 PROJET PARC-ÉCOLE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du 25 janvier 2021 de la directrice de l'école secondaire du Tournesol ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne un projet d'embellissement de la cour d'école du Tournesol réalisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation du Québec, le Centre de services des Sommets et les municipalités de la région de Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour qu'il se concrétise, l'école secondaire du Tournesol doit trouver l'équivalent de la part du Centre de services des Sommets dans la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** les adolescents tomcodois fréquentent l'école du Tournesol pour leurs études secondaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à la majorité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son appui financier pour un montant de 2 500,00\$ ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 5 POUR**

\*\*\*

Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle est contre pour les raisons suivantes :

- Considérant qu'il manque des informations sur le coût total du projet ;
- Considérant qu'aucune rencontre n'a eu lieu entre les parties pour autoriser la future utilisation des lieux par celles-ci ;
- Considérant que nous avons des besoins similaires et même plus dans notre communauté.

#### **086-04.2021 6.2 HYPERSENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'hypersensibilité environnementale qui affecte environ 3 % de la population est causée par des expositions majeures ou cumulatives à des produits chimiques, moisissures, champs électromagnétiques et polluants de toutes sortes;

**CONSIDÉRANT QUE** les expositions cumulatives conduisent à des états chroniques et souvent à l'invalidité, donc à la perte des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** selon Statistique Canada (2016), il y aurait au Québec plus de 230 000 personnes avec un diagnostic d'hypersensibilité environnementale et que près de 75 % sont des femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** dès les années 1990, la province de l'Ontario ainsi que le gouvernement fédéral, notamment via la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) ont reconnu la condition d'hypersensibilité environnementale et produit divers documents informatifs, tels ceux de la SCHL et ceux de la Commission canadienne des droits de la personne sur les aspects juridique et médical (2007);

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec accuse un retard unique, considérable et inexplicable par rapport au gouvernement fédéral, aux autres provinces canadiennes et à plusieurs pays en ce qui a trait à la reconnaissance de cette condition et aux services sociaux et de santé offerts aux personnes atteintes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) a reconnu l'hypersensibilité environnementale comme un handicap donnant droit à des accommodements et que l'accommodement d'une personne handicapée est une obligation légale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés a préséance sur les règlements des ministères et organismes gouvernementaux et que chacun d'eux a l'obligation de l'appliquer;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention internationale sur les droits des personnes handicapées dont le Canada est signataire prévoit notamment l'intégration des personnes handicapées dans la société, l'accessibilité au logement et le choix du milieu de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le logement est un besoin fondamental, qu'il constitue à la fois la prévention et le remède pour cette population vulnérable, et que la privation de logement sain et adapté porte atteinte à la santé, la sécurité et la dignité de ces personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec démontre une absence de logements adaptés à ce handicap et également une absence d'immeubles HLM sans fumée, contrairement au reste du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de logements adaptés à ce handicap conduit à un taux d'errance élevé et que la pauvreté, l'errance et le désespoir d'une situation sans issue ont conduit des personnes atteintes au suicide et que plusieurs y songent;

**CONSIDÉRANT QUE** 75 % des personnes atteintes sont des femmes et que celles-ci, en situation de vulnérabilité de logement ou d'errance, sont davantage susceptibles de subir diverses formes d'abus et de violences, y compris celles visant le handicap; que celles victimes de violence conjugale ne disposent d'aucun refuge adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec est préoccupé par la problématique de la violence conjugale et de la violence faite aux femmes en général;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'aménagement de logis adaptés sont excessivement élevés pour les deux formes de sensibilités;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'adaptation du domicile pour handicapés (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) exclut l'hypersensibilité environnementale en tant que handicap;

**CONSIDÉRANT QU'**une citoyenne de notre communauté souffrant de ce handicap vient de perdre son logement parce que le propriétaire reprend possession de la maison où elle logeait et qu'elle doit se trouver à nouveau un logement dans une conjoncture impossible (âge, absence de logement adapté, crise sanitaire et hausse des loyers);

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton :

- appuie la démarche de sa citoyenne afin que la SHQ lui fournisse les accommodements requis et lui fournisse un lieu sécuritaire;
- informe la MRC du Val-Saint-François et les autres MRC de la région de l'Estrie de la présente résolution et demande leur appui et celui des municipalités qui les composent, afin de soutenir les personnes hypersensibles à l'environnement;
- indique qu'elle est d'accord pour adopter des mesures dans le respect de la réglementation municipale afin de permettre aux personnes hypersensibles à l'environnement d'avoir accès à des habitations et milieux de vie adaptés à leur condition et qu'elle encourage les autres municipalités du Québec à faire de même;
- 
- demande à la Fédération québécoise des municipalités de mettre sur pied un comité de travail conjoint avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les représentants des personnes hypersensibles à l'environnement afin de trouver des solutions au logement des personnes hypersensibles;

- écrive à la SHQ pour qu'elle mette sur pied différents programmes innovateurs de logements adaptés.
- Qu'une copie conforme soit expédiée à :
  - Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,
  - M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
  - Mme Isabelle Charest, ministre de la Condition féminine
  - Mme Geneviève Guilbault, vice première ministre et responsable du comité sur la violence conjugale
  - M. André Bachand, député de Richmond
  - M. Raphaël Tessier, MRC du Val St-François
  - M. Jacques Demers, Fédération québécoise des municipalités

**ADOPTION : 6 POUR**

**087-04.2021 6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 22 FÉVRIER AU 26 MARS 2021**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 22 février au 26 mars 2021.

**ADOPTION : 6 POUR**

**088-04.2021 7.1 FORMATION « LA GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec en remplacement du congrès annulé dans le contexte actuel de la Covid-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association offre 18 webinaires sur 3 jours touchant différents volets de la gestion municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 399,00\$ excluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne et la directrice des services municipaux et des communications, Madame Jacynthe Bourget à assister à ces formations, à leur choix, par visioconférence les 15, 16 et 17 juin 2021.

**ADOPTION : 6 POUR**

**089-04.2021 7.3 AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE - RÉSEAU D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de vérification comptable Raymond Chabot Grant Thornton confirme un surplus de 25 278,00\$ à la suite d'une écrite de correction visant à renverser les revenus reportés du règlement 2008-95 pour les lagunes puisque la dette s'est terminée en 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des

conseillers d'affecter à la réserve financière « Réseau d'Égout » la somme de 25 278,00\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

#### **7.4 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MARS 2021**

La directrice générale résume le rapport préliminaire des activités de fonctionnement au 31 mars 2021. Les revenus sont de 2 368 285,32\$ comparativement à un budget de 3 447 671,00\$. Les dépenses sont de 776 986,75\$ sur un budget de 3 300 171,00\$. Les immobilisations sont de 21 507,59\$ versus un budget de 52 500,00\$, ce qui représente un excédent de 1 569 790,98\$.

\*\*\*

#### **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **090-04.2021 9.1 RAPPORT ANNUEL 2020 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2020 préparé par la Régie intermunicipale service incendie région Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité en incendie 2020 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2020 pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à la MRC du Val-Saint-François.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **091-04.2021 10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 141 651,00\$ pour le programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs

du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales pour un montant total de 498 680\$ (voirie été de 278 837\$ et voirie hiver de 219 843\$).

**ADOPTION : 6 POUR**

**092-04.2021 10.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – REMPLACEMENT D'UN ÉGOUT PLUVIAL**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 042-02.2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du document d'appels d'offres sur invitation préparé par Les Services Exp Inc. pour le remplacement d'un égout pluvial ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un égout pluvial à l'intersection des rues Simard et Labbé ;

**ET D'**inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour le remplacement d'un égout pluvial ».

**ADOPTION : 6 POUR**

*Conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, Monsieur le Maire exerce son droit de veto à l'égard de la résolution 093-04.2021.*

*Conséquemment, la question sera resoumise au conseil lors de sa prochaine séance.*

**093-04.2021 10.3 SOUMISSIONS : RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAVÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance d'environ 3,4 kms du rang 6 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu quatre (4) soumissions, à savoir :

Pavages Maska inc.	1 677 478,95\$ incluant taxes
Eurovia Québec Construction inc.	1 676 483,91\$ incluant taxes
Sintra inc. – Région Estrie	1 709 678,25\$ incluant taxes
Germain Lapalme & fils inc.	1 694 787,43\$ incluant taxes

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier atteste la conformité du plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. le contrat pour la réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance d'environ 3,4 kms du rang 6 au montant de 1 676 483,91\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 31 mars 2021 ;

**DE** confirmer que les travaux pourront débuter dès la réception de l'autorisation attendue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

D'autoriser Monsieur le maire, Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET de confirmer que cette dépense est assumée par le règlement 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**ADOPTION : 6 POUR**

**094-04.2021 10.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 075 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN ÉGOUT PLUVIAL ET RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAVÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial sur les rues Simard et Labbé et réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance de 3,4 kms sur le 6<sup>e</sup> rang dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**095-04.2021 10.5 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 075 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN ÉGOUT PLUVIAL ET RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAVÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau lors de la séance du 06 avril 2021 quant au projet de règlement 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial sur les rues Simard et Labbé et réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance de 3,4 kms sur le 6<sup>e</sup> rang dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à autoriser une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial sur les rues Simard et Labbé et réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance de 3,4 kms sur le 6<sup>e</sup> rang dont une partie des frais est admissible au programme de subvention TECQ 2019-2023 pour un montant de 1 215 199\$; la différence supportée par les propriétaires de l'ensemble du territoire de la municipalité sur une période de vingt-cinq (25) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, le projet de règlement 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial sur les rues Simard et Labbé et réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance de 3,4 kms sur le 6<sup>e</sup> rang dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

**A096-04.2021 10.6 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 256 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY ET PAQUET**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2021-271 décrétant une dépense et un emprunt de 256 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet.

**097-04.2021 10.7 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 256 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY ET PAQUET**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau lors de la séance du 06 avril 2021 quant au projet de règlement 2021-271 décrétant une dépense et un emprunt de 256 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à autoriser une dépense et un emprunt de 256 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet sur une distance d'environ 390 mètres incluant les honoraires professionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, le projet de règlement 2021-271 décrétant une dépense et un emprunt de 256 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

**098-04.2021 10.8 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 336 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-PIERRE**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2021-272 décrétant une dépense et un emprunt de 336 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue St-Pierre.

**099-04.2021 10.9 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 336 000\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-PIERRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la séance du 06 avril 2021 quant au projet de règlement 2021-272 décrétant une dépense et un emprunt de 336 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue St-Pierre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à autoriser une dépense et un emprunt de 336 000\$ pour des travaux de voirie et de

pavage sur une partie de la rue St-Pierre sur une distance d'environ 600 mètres incluant les honoraires professionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, le projet de règlement 2021-272 décrétant une dépense et un emprunt de 336 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue St-Pierre.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

**100-04.2021 10.10 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux du Rang 2 Est et du Rang 2 Ouest.

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé du projet de la municipalité, Madame Sylvie Champagne, directrice générale agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTION : 6 POUR**

**101-04.2021 10.11 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit établir une liste de priorité des travaux routiers pour l'année 2021 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local, laquelle demande est soumise au député de Richmond, Monsieur André Bachand ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la priorité de voirie pour l'année 2021 soit la suivante :

. rapiéçage d'une partie de la rue Chabot, à partir de la côte Chabot.

**ADOPTION : 6 POUR**

**102-04.2021 10.12 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENTRETIEN DU RANG 7**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 253-11.2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du projet d'entente intermunicipale déposé le 23 mars 2021 par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton pour l'entretien du rang 7 ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer cette entente intermunicipale pour l'entretien du rang 7 entre la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, laquelle entente est effective à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée initiale de dix (10) ans.

**ADOPTION : 6 POUR**

**103-04.2021 10.13 BALAYAGE DES RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une (1) soumission pour le balayage des rues, à savoir :

Entreprises Myrroy                      balai 123,00\$/heure    citerne 104,00\$/heure

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de retenir les services des Entreprises Myrroy Inc au tarif horaire de 123,00\$ excluant les taxes pour le balai mécanique et camion citerne laveur au tarif horaire de 104,00\$ excluant les taxes pour le balayage de toutes les rues pavées avec réseau d'égout pluvial et/ou sanitaire incluant une partie des rues du Hameau et Chabot ainsi que la section du sentier pédestre de la rue de l'Église est (entre le ruisseau Frappier et la rue Chabot);

**ET QUE** la directrice des services municipaux et des communications soit autorisée à faire effectuer les travaux dans les prochaines semaines et ce, durant les heures normales de travail de l'équipe de voirie.

**ADOPTION : 6 POUR**

**104-04.2021 10.14 RECHARGEMENT DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (5) soumissions pour le rechargement de gravier, à savoir :

- Ardoise 55	13,00\$ la tonne
- Jim Coddington	10,50\$ la tonne
- Excavation R Toulouse	11,60\$ la tonne
- DJL	11,55\$ la tonne
- Sintra	12,00\$ la tonne

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de des travaux publics ;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Jim Coddington au montant de 10,50\$ la tonne excluant les taxes pour la fourniture d'environ 3 200 tonnes métriques de granulats ;

**ET** d'autoriser l'embauche d'un surnuméraire pour la période du rechargement, si nécessaire.

**ADOPTION : 6 POUR**

**105-04.2021 10.15 ABAT POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour l'épandage d'abat poussière, à savoir :

Entreprise Bourget	0,3945\$ du litre
Somavrac	0,2800\$ du litre
Enviro Solution Canada	0,2980\$ du litre

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie Somavrac pour l'épandage d'environ 55 000 litres de chlorure de calcium liquide au coût de 0,2800\$ du litre, soit un montant de 15 400,00\$ excluant les taxes ;

**ET QUE** la directrice des services municipaux et des communications soit autorisée à faire effectuer l'épandage du calcium liquide après le rechargement de gravier.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun demande à la directrice des services municipaux et des communications de faire un résumé concernant le coût de l'épandage pour les années 2019 et 2020.

**106-04.2021 10.16 DÉBROUSSAILLAGE ET FAUCHAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le débroussaillage, à savoir :

Débroussailleurs GSL	120,00\$/heure
Entreprises Philippe Berthelette	92,00\$/heure

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le fauchage ;

Marc Morin	1 850,00\$ excluant les taxes 1 <sup>ère</sup> coupe
Marc Morin	1 570,00\$ excluant les taxes 2 <sup>e</sup> coupe

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Entreprises Philippe Berthelette au tarif de 92,00\$ l'heure excluant les taxes pour le débroussaillage des rangs 2 et chemin de la Rivière, côtés nord et sud ;

**ET** d'accepter les soumissions de Marc Morin au montant total de 3 420,00\$ excluant les taxes pour deux (2) fauchages des chemins municipaux.

**ADOPTION : 6 POUR**

**107-04.2021 10.17 TONTE DES PELOUSES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos que la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches soient effectués en sous-traitance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

Pelouses Trim-Xpress	1 230,00\$ excluant les taxes
Benoît Couture	1 200,00\$ excluant les taxes
Entretien Steve Marcotte	1 600,00\$ excluant les taxes

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service en date du 09 mars 2021 de Benoît Couture quant à la tonte des pelouses des stations de pompage 1, 2 et 5 ainsi que le terrain du garage municipal et du parc Hérons Bernaches au montant total de 1 200,00\$ excluant les taxes pour la saison 2021.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**11.0 HYGIÈNE DU MLIEU**

Aucun sujet traité.

**108-04.2021 12.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-269 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES PERMIS DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DE 2 À 3 DANS LES ZONES C-4 ET R-11 ET D'AGRANDIR LA ZONE R-11 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-12**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une demande afin d'étudier la possibilité de modifier le règlement de zonage afin de revoir à la hausse le nombre maximal d'étages permis dans la zone C-4 et R-12;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié ces demandes et a émis ces commentaires au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire revoir à la hausse le nombre maximal d'étages permis dans les zones C-4 et R-11;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton veut inclure deux terrains, présentement dans la zone R-12, dans la zone R11;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le Conseiller Claude Paulin lors de la session du 01 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu du 10 au 26 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun commentaire écrit n'a été reçu;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

**D'adopter** par la présente, le second projet de règlement numéro 2021-269 conformément à l'article 128 de la Loi;

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

L'article 7.10 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones est modifié de la manière suivante :

- Par la modification, au croisement de la ligne intitulée « nombre d'étages du bâtiment principal » et de la colonne correspondant à la zone « C-4 » du chiffre actuellement présent « 2 » par le chiffre « 3 » afin de permettre dorénavant un maximum de 3 étages dans la zone C-4.

### Article 3

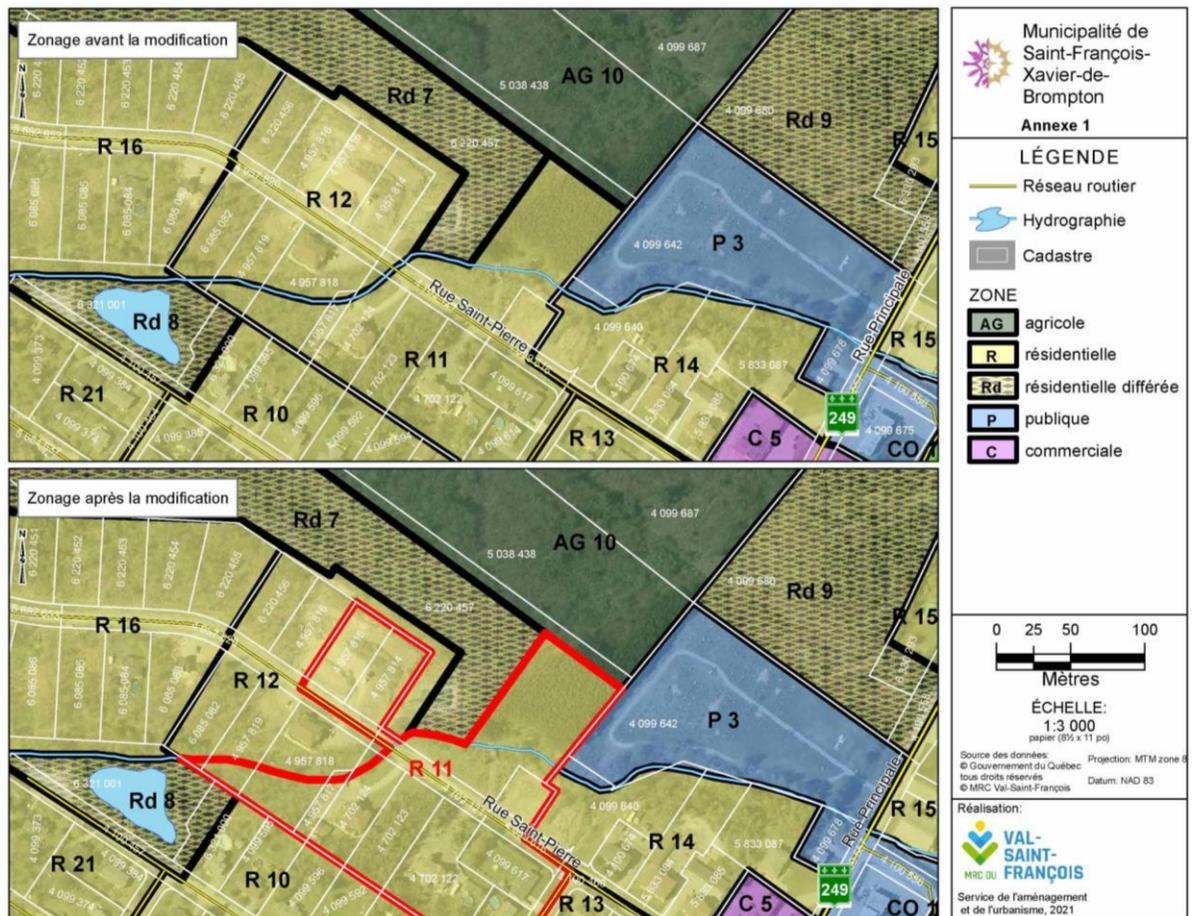
L'article 7.10 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones est modifié de la manière suivante :

- Par la modification, au croisement de la ligne intitulée « nombre d'étages du bâtiment principal » et de la colonne correspondant à la zone « R-11 » du chiffre actuellement présent « 2 » par le chiffre « 3 » afin de permettre dorénavant un maximum de 3 étages dans la zone R-11.

### Article 4

Le plan de zonage SFX-Z-01-2011 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116 est modifié de manière suivante :

- Par l'agrandissement de la zone R-11 à même une partie de la zone R-12 tel que démontré sur la carte ci-dessous :



### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

\_\_\_\_\_  
Gérard Messier, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière

**109-04.2021 12.2 UTILISATION RÉSIDENIELLE D'UNE ROULOTTE SUR ROUES**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 106.05.2020 autorisant l'utilisation résidentielle d'une roulotte sur roues ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires demandent de reconduire cette utilisation selon leur correspondance du 16 mars 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise l'utilisation résidentielle d'une roulotte sur roues annuellement et renouvelable, à savoir pour la période du 08 avril 2021 au 07 avril 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

**110-04.2021 13.1 CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du 11 novembre 2020 de la porte-parole du comité de l'orgue ;

**CONSIDÉRANT QU'**un concert est prévu en 2021 à l'église de notre municipalité, en collaboration avec Orford sur la Route ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son appui financier pour un montant de 1 500,00\$ ; laquelle dépense est prévue au budget 2021 et remboursable sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTION : 6 POUR**

**111-04.2021 13.2 ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 18 mars 2021 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2021-2022 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100,00\$;

**ET QUE** Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et Monsieur Pier-Étienne Deslandes, technicien aux loisirs soient désignés les représentants de la municipalité aux activités corporatives du CSLE.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**COMPTES A PAYER DU 02 MARS AU 05 AVRIL 2021**

<b>N° déboursé</b>	<b>N°</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202100183 (C)	8652		2021-03-09	24	BELL Canada	674,40 \$
202100184 (C)	8653		2021-03-09	37	HYDRO-QUEBEC	933,58 \$
202100185 (C)	8654		2021-03-16	37	HYDRO-QUEBEC	1 708,42 \$
202100186 (C)	8655		2021-03-16	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202100187					annulé	
202100188 (C)	8656		2021-02-28	1344	Mc Court Tania Danny Raymond	1 363,29 \$

Total des paiements

4 795,68 \$

**COMPTES A PAYER SÉANCE DU 06 AVRIL 2021**

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° four.	Nom	Montant
202100189 (I)	8657		2021-04-07	18	L'ETINCELLE	481,60 \$
202100190 (I)	8658		2021-04-07	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	1 135,90 \$
202100191 (I)	8659		2021-04-07	24	BELL Canada	678,31 \$
202100192 (I)	8660		2021-04-07	37	HYDRO-QUEBEC	674,21 \$
202100193 (I)	8661		2021-04-07	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	3 181,52 \$
202100194 (I)	8662		2021-04-07	41	PETITE CAISSE	278,65 \$
202100195 (I)	8663		2021-04-07	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	186,75 \$
202100196 (I)	8664		2021-04-07	47	VILLE DE SHERBROOKE	47 422,88 \$
202100197 (I)	8665		2021-04-07	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 645,57 \$
202100198 (I)	8666		2021-04-07	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	228,80 \$
202100199 (I)	8667		2021-04-07	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT INC.	577,10 \$
202100200 (I)	8668		2021-04-07	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	8 623,13 \$
202100201 (I)	8669		2021-04-07	73	COMBEQ	229,95 \$
202100202 (I)	8670		2021-04-07	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	236,80 \$
202100203 (I)	8671		2021-04-07	127	MACPEK INC.	1 136,45 \$
202100204 (I)	8672		2021-04-07	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	100,00 \$
202100205 (I)	8673		2021-04-07	135	VILLE DE WINDSOR	70 863,50 \$
202100206 (I)	8674		2021-04-07	145	SHERLENN INC.	54,99 \$
202100207 (I)	8675		2021-04-07	169	JUHOULE	770,33 \$
202100208 (I)	8676		2021-04-07	173	CABLE-AXION INC.	548,55 \$
202100209 (I)	8677		2021-04-07	201	GREAT WEST	3 090,38 \$
202100210 (I)	8678		2021-04-07	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	25,00 \$
202100211 (I)	8679		2021-04-07	276	REVENU DU Canada	5 882,67 \$
202100212 (I)	8680		2021-04-07	277	RETRAITE QUÉBEC	855,06 \$
202100213 (I)	8681		2021-04-07	278	REVENU DU QUEBEC	15 152,26 \$
202100214 (I)	8682		2021-04-07	300	SANI ESTRIE INC.	8 588,18 \$
202100215 (I)	8683		2021-04-07	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	4 765,71 \$
202100216 (I)	8684		2021-04-07	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	157,79 \$
202100217 (I)	8685		2021-04-07	348	PNEUS ROBERT BERNARD (ST-ELIE) LTÉE	976,04 \$
202100218 (I)	8686		2021-04-07	435	J.P. CADRIN ET ASS. INC.	12 647,25 \$
202100219 (I)	8687		2021-04-07	454	ORIZON MOBILE	351,00 \$
202100220 (I)	8688		2021-04-07	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	416,38 \$
202100221 (I)	8689		2021-04-07	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	6 464,18 \$
202100222 (I)	8690		2021-04-07	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	454,35 \$
202100223 (I)	8691		2021-04-07	536	MEGABURO	99,69 \$
202100224 (I)	8692		2021-04-07	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	1 287,73 \$
202100225 (I)	8693		2021-04-07	555	SERRURIER HARMER	2 116,07 \$
202100226 (I)	8694		2021-04-07	723	MARCHE ST-FRANCOIS	201,70 \$
202100227 (I)	8695		2021-04-07	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202100228 (I)	8696		2021-04-07	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 923,00 \$
202100229 (I)	8697		2021-04-07	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	512,84 \$
202100230 (I)	8698		2021-04-07	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	378,36 \$
202100231 (I)	8699		2021-04-07	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	40,24 \$
202100232 (I)	8700		2021-04-07	965	DUPUIS MARYSE	166,32 \$
202100233 (I)	8701		2021-04-07	968	BERGERON ALAIN	75,00 \$
202100234 (I)	8702		2021-04-07	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 734,37 \$
202100235 (I)	8703		2021-04-07	1096	TOITURES MORNEAU	1 494,68 \$
202100236 (I)	8704		2021-04-07	1117	LES SERVICES EXP INC.	24 295,66 \$
202100237 (I)	8705		2021-04-07	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	827,82 \$
202100238 (I)	8706		2021-04-07	1231	EQUIPEMENT MOORE LTEE	804,83 \$
202100239 (I)	8707		2021-04-07	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	275,32 \$
202100240 (I)	8708		2021-04-07	1238	EXPERT SERVICES ELECTRIQUES INC.	321,56 \$
202100241 (I)	8709		2021-04-07	1265	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	777,00 \$
202100242 (I)	8710		2021-04-07	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	486,12 \$
202100243 (I)	8711		2021-04-07	1281	QUEBEC MUNICIPAL	341,64 \$
202100244 (I)	8712		2021-04-07	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	421,36 \$
202100245 (I)	8713		2021-04-07	1357	LAROCHELLE MARYSE	325,00 \$
202100246 (I)	8714		2021-04-07	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	753,31 \$
202100247 (I)	8715		2021-04-07	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	546,54 \$
202100248 (I)	8716		2021-04-07	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	825,87 \$
202100249 (I)	8717		2021-04-07	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	378,24 \$
202100250 (I)	8718		2021-04-07	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	545,90 \$

202100251 (I)	8719	2021-04-07	1414	COOPTEL	4 050,00 \$
202100252 (I)	8720	2021-04-07	1417	COUCHE-TARD 1112	888,00 \$
202100253 (I)	8721	2021-04-07	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	377,02 \$
202100254 (I)	8722	2021-04-07	1432	COOPERATIVE NATIONALE DE	229,95 \$
202100255 (I)	8723	2021-04-07	1435	FABRIQUE - PAROISSE ST-FRANCOIS-XAVIER	1 500,00 \$
202100256 (I)	8724	2021-04-07	1439	IMACOM COMMUNICATIONS	2 213,27 \$
202100257 (I)	8725	2021-04-07	1464	LEDUC STÉPHANIE	103,47 \$
202100258 (I)	8726	2021-04-07	1465	BANQUE LAURENTIENNE	1 978,37 \$
				VISA	-49,68 \$

### Total des paiements

253 173,80\$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001** **21 242.28\$**  
**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002** **12 885.41\$**

### 112-04.2021 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 06 avril 2021 au montant de 253 173,80\$ :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

### \*\*\* 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité.

### \*\*\* 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 Monsieur Carl Leblond demande du pavage sur les rues Letendre et Simard. Monsieur le maire répond.

2.0 Monsieur Maxime Jolin demande des informations sur le pavage des rues Danny et Paquet. Monsieur le maire répond.

### 113-04.2021 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h07.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Gérard Messier, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale

secrétaire-trésorière

## COPIE DE RÉSOLUTION

Le 13 avril 2021

A une séance ordinaire du 06 avril 2021 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Gérard Messier, Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy, Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente ainsi que Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et secrétaire-trésorière adjointe.

---

**108-04.2021 12.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-269 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE MAXIMAL D'ÉTAGES PERMIS DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DE 2 À 3 DANS LES ZONES C-4 ET R-11 ET D'AGRANDIR LA ZONE R-11 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-12**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une demande afin d'étudier la possibilité de modifier le règlement de zonage afin de revoir à la hausse le nombre maximal d'étages permis dans la zone C-4 et R-12;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié ces demandes et a émis ces commentaires au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire revoir à la hausse le nombre maximal d'étages permis dans les zones C-4 et R-11;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton veut inclure deux terrains, présentement dans la zone R-12, dans la zone R11;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur le Conseiller Claude Paulin lors de la session du 01 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu du 10 au 26 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun commentaire écrit n'a été reçu;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

**D'adopter** par la présente, le second projet de règlement numéro 2021-269 conformément à l'article 128 de la Loi;

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 7.10 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones est modifié de la manière suivante :

- Par la modification, au croisement de la ligne intitulée « nombre d'étages du bâtiment principal » et de la colonne correspondant à la zone « C-4 » du chiffre actuellement présent « 2 » par le chiffre « 3 » afin de permettre dorénavant un maximum de 3 étages dans la zone C-4.

**Article 3**

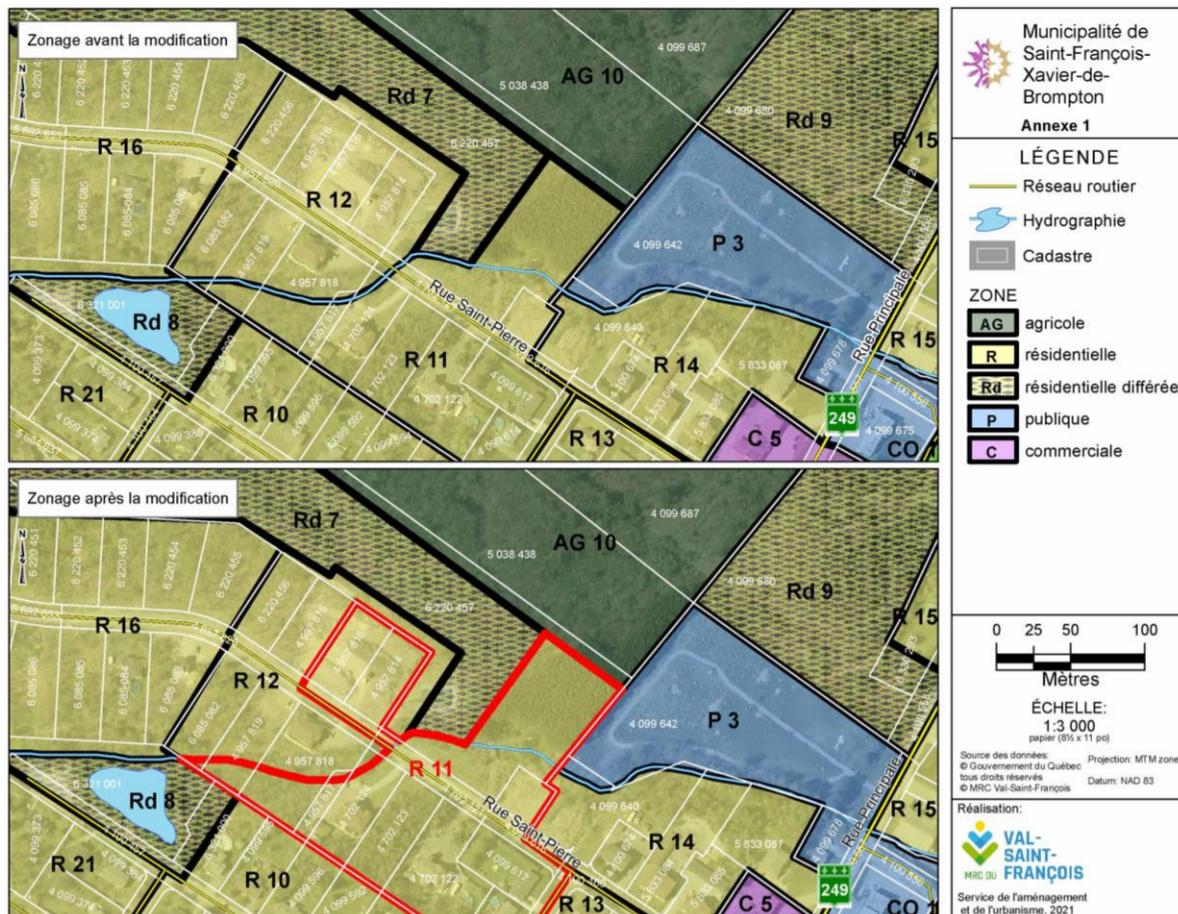
L'article 7.10 du règlement de zonage 2010-116 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones est modifié de la manière suivante :

- Par la modification, au croisement de la ligne intitulée « nombre d'étages du bâtiment principal » et de la colonne correspondant à la zone « R-11 » du chiffre actuellement présent « 2 » par le chiffre « 3 » afin de permettre dorénavant un maximum de 3 étages dans la zone R-11.

**Article 4**

Le plan de zonage SFX-Z-01-2011 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-116 est modifié de manière suivante :

- Par l'agrandissement de la zone R-11 à même une partie de la zone R-12 tel que démontré sur la carte ci-dessous :



**Article 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

\_\_\_\_\_  
Gérard Messier, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Vraie copie certifiée conforme*

Sylvie Champagne,  
Directrice générale secrétaire-trésorière